REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Nombre de membres

Afférents au CM :15 En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12

Date de convocation Le 1/10/2024

Date d'affichage Le 1/10/2024

Objet de la délibération 2024-45:
Avenant n° 2 au marché de
travaux 2022 22 0016 de
l'entreprise ELECTRO RG lot 16
Electricité/courants
faibles/photovoltaïques

1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

1 0 OCT. 2024

Et publication ou notification du

1 0 OCT. 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 7 octobre 2024  $N^{\circ}$  2024 - 45

L'an deux mil vingt-quatre et le 7 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, reconvoqué le 1 octobre suite à l'absence de quorum le 27 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

<u>Présents</u>: Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

<u>Excusés</u>: Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Denis.

Absents: Monsieur BARRET Denis, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine

<u>Participait à la réunion</u> : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 22 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°16 − Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque à la SARL Electro RG pour un montant de 81 932.86€ HT.

En séance du conseil municipal du vendredi 31 mai 2024, un avenant n°1 au marché de travaux de la SARL Electro RG, titulaire du lot n°16 − Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque, ayant une incidence financière de 5 612.22 € HT a été approuvé.

Le présent avenant n°2 intervient suite :

- Aux changements de n° SIRET et de coordonnées bancaires de l'entreprise Electro RG survenus après déménagement de son siège social au 210 Lieu-dit Ouillon 43260 SAINT HOSTIEN
- A une moins-value de 297.53€ HT appliquée à l'avenant n°1 suite à une erreur de calcul relevée après sa notification (Relance éclairage extérieur comptabilisée 2 fois)

A ce titre, au regard de l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°16 – Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque, dont la SARL Electro RG est titulaire :

Le nouveau SIRET est 842 683 724 00020 Le prix global et forfaitaire est désormais de 87 247.55€ HT soit 104 697.06€ TTC.

## AR Prefecture

043-214302333-20241007-2024\_45-DE Recu le 10/10/2024

Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte du changement de n° SIRET de la SARL Electro RG
- -d'approuver la moins-value d'un montant de 297.53€ HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°16 Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque à 87 247.55 € HT soit 104 697.06 € TTC.
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer et à notifier l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°16 Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque dont la SARL Electro RG est titulaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- prend acte du changement de n° SIRET de la SARL Electro RG
- -approuve la moins-value d'un montant de 297.53€ HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°16 Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque à 87 247.55 € HT soit 104 697.06 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°16 Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque dont la SARL Electro RG est titulaire.

Pour:	12
Contre:	0
Abstention:	0

Fait et délibéré, le 7 octobre 2024, Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

043-214302333-20241007-2024\_45-DE Recu le 10/10/2024